

Madame, Monsieur, Cher (e) Adhérent (e),

Une nouvelle année démarre, de nouveaux projets émergent et cette année encore, notre association compte sur vous !

L'Acpei, comme toutes les associations, fonctionne essentiellement grâce aux cotisations de ses membres : c'est notre principale source de financement. C'est pourquoi nous nous adressons à vous en vous encourageant à cotiser pour cette année 2024.

Chaque année, les adhésions permettent de développer des projets, en faveur des personnes accueillies, au sein de nos établissements et services.

Pour adhérer, deux solutions s'offrent à vous :

- compléter le bulletin d'adhésion ci-joint et nous le retourner, par mail à **siege-social@acpei.pro** ou, par courrier à l'adresse suivante **2 rue Roger Bouffet - 51000 Châlons en Champagne**
- s'inscrire via notre site internet **www.acpei.org**, à la rubrique « nous soutenir ».

A titre indicatif, nous vous rappelons que le montant des cotisations s'élève à :

- 66 euros, pour les Membres Actifs et pour les Membres Associés
- 51 euros, pour les Membres Sympathisants (ne permet pas le droit de vote à l'Assemblée Générale).

Le paiement, en trois fois sans frais, est possible :

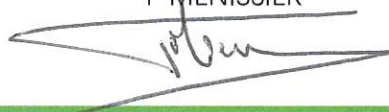
- Par carte bleue, via la plateforme de paiement en ligne, accessible via notre site web ou,
- Par chèque, à l'ordre de l'association.

Aussi, en attendant de vous retrouver à nos différentes manifestations et à notre Assemblée Générale qui aura lieu le 20 juin prochain, nous vous prions de bien vouloir croire, Madame, Monsieur, Cher (e) Adhérent (e), en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,
F. RIGOT



Le Trésorier
P MENISSIER



En adhérent,

notre association

devient la vôtre !





**Bénéficiez d'une
réduction fiscale**


égale à 66% du


**montant de votre
cotisation !**

VOS AVANTAGES

 Possibilité pour l'adhérent de devenir un membre actif avec le droit de vote

 Participation financière de l'association à l'organisation des fêtes de Noël des résidents

 Financement, par l'association, d'actions au sein des établissements (aménagement divers, achat de matériels)

 Abonnement offert au magazine « Vivrensemble »